

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt trois**le : Trente Mars**Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WANIART Anne-Marie, Maire,**Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Mars 2023**PRESENTS : MM MARTIN Agnès, MATTON François, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, BEC Florence, JERIBI Karim, HERMELIN Grégory, CASCANT Mélanie, BRUNO Sébastien, PESCH Solène.*

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	17
votants	23

Absents ayant donné pouvoir :

*Madame VILLETTE Séverine à Madame MARTIN Agnès,
Madame MARCELLINO Anne-Marie à Madame WANIART Anne Marie,
Madame SIMONI Chantal à Madame DIGNAC Elisabeth,
Madame FUCHS Caroline à Monsieur HERMELIN Grégory,
Monsieur MARQUES Florian à Madame BRUNET Sylvie,
Monsieur AMSTER Anthony à Monsieur VOTA Serge.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture

le : - 4 AVR. 2023

et de la publication sur le site internet

le : - 4 AVR. 2023

Secrétaire de séance : Monsieur MURET Philippe.

N° 23/17

OBJET : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE TOURISME DE GASSIN - BUDGET PRIMITIF 2023

Madame WANIART Anne-Marie, Maire, informe les membres présents que, suite à la réunion de la Commission des finances, et au vu du résultat du compte administratif 2022 de l'office de tourisme, il est proposé au conseil municipal de voter une subvention de fonctionnement de 203 000,00 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE des suffrages exprimés :**

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 203 000.00 euros à l'Office de Tourisme de Gassin.
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget 2023 à l'article 657381.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Copie conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance le 30 Mars 2023

Le Maire,

Anne-Marie WANIART

